



Assemblée générale du 1^{er} avril 2021

Résolution portant modification des statuts de la Fédération des Chasseurs du Calvados

Dans le cadre de l'épidémie de Covid 19 et afin de pouvoir tenir nos Assemblées générales par correspondance ou de manière dématérialisée à l'avenir, il est nécessaire de modifier nos statuts afin d'en prévoir les modalités dans l'article 11 - Assemblée Générale.

Il est également proposé une modification concernant les adhérents individuels qui devront faire parvenir leur timbre vote 20 jours avant la tenue de l'Assemblée générale, et ce pour avoir des listes d'émargement actualisées.

Les passages ajoutés à l'article 11 apparaissent surlignés en jaune dans le projet des statuts en pièce jointe.